

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Opération de construction de logements sociaux résidence des Mésanges – attribution d’une subvention à France Habitation**

Séance du 30 septembre 2015

Convocation du 24 septembre 2015

Conseillers municipaux en exercice : 33

L’an deux mille quinze, le trente septembre à 19 h 40 les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt-quatre septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l’hôtel de ville, 122, rue Houdan

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, M. Jean-Philippe Allardi, Mmes Sylvie Bléry-Touchet, Florence Presson, M. Patrice Pattée, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Monique Pourcelot, M. Jean-Louis Oheix, Mme Roselyne Holuigue-Lerouge, M. Jean-Pierre Riotton, Mmes Liza Magri, Pauline Schmidt, Sakina Bohu, M. Othmane Khaoua, Mme Catherine Lequeux, M. Timothé Lefebvre, Mme Catherine Arnould, M. Benjamin Lanier, Mme Sophie Ganne-Moison, MM. Hachem Alaoui-Benhachem, Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon, M. Christian Lancrenon

Etaient représentés :

M. Francis Brunelle par Mme Chantal Brault,  
M. Bruno Philippe par M. Philippe Laurent,  
M. Thierry Legros par Mme Isabelle Drancy,  
M. Thibault Hennion par Mme Roselyne Holuigue-Lerouge,  
Mme Claire Beillard-Boudada par Mme Monique Pourcelot,  
Mme Dominique Daugeras par M. Jean-Jacques Campan

Etaient excusés :

Mme Claire Vigneron,  
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Timothé Lefebvre

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

**Séance du 30 septembre 2015**

**OBJET : Opération de construction de logements sociaux résidence des Mésanges – attribution d’une subvention à France Habitation**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Patrice Pattée,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2332-2,

Vu le code de la construction et de l’habitation, notamment ses articles L.302-5 à L.302-9,

Vu la loi n°2000-1208 « solidarité et renouvellement urbains » du 13 décembre 2000,

Vu le décret n°2001-1194 du 13 décembre 2001 pris pour l’application de l’article L.302-7 du code de la construction et de l’habitation et relatif aux dépenses exposées pour la réalisation de logements locatifs sociaux déductibles du prélèvement opéré sur les ressources fiscales des communes,

Vu la loi n°2013-61 du 18 janvier 2013 relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 votes contre : M. Jean-Jacques Campan, Mme Claude Debon, Mme Dominique Daugeras)

DECIDE d’attribuer une subvention de 67 000 € à France Habitation pour la première tranche de l’opération de réalisation de logements sociaux résidence des Mésanges à Sceaux.

PRECISE que cette subvention contribuera à l’équilibre général de l’opération.

PRECISE que ce montant sera imputé sur les crédits inscrits au budget de la Ville.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire